



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 210614-06)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

*L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRETÉAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**RÉHABILITATION DE LA TOUR DE GUET KOSKENIA – RECHERCHE DE MÉCÉNAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine communal sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, elle engage la réhabilitation du site de la tour de guet Koskenia, sis chemin du Phare, quartier Parlementia. Ce site revêt une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle par le fait qu'il s'agit du dernier vestige de tour de guet utilisé pour la chasse à la baleine jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il offre en outre un vaste panorama sur la côte basque.

Le projet consiste au rafraîchissement de la tour et au réaménagement complet de ses abords afin de le rendre appréciable et accessible au public : cheminements, espaces verts, installation de bancs. Le caractère historique du site est mis en valeur par la présence d'une plaque d'information, l'intégrant ainsi dans l'itinéraire du patrimoine instauré par la commune.

Par ailleurs, la commune met en œuvre une politique de mécénat approuvée par délibération en date du 12 avril dernier.

C'est dans ce contexte que deux mécènes ont souhaité soutenir le projet décrit ci-dessus. Des discussions sont en cours pour définir les conditions de leurs dons.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

➤ **autorise la recherche de financement privé sous forme de mécénat financier dans le cadre du projet défini dans la présente délibération,**

➤ **accepte les dons financiers effectués dans ce cadre, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mécénat correspondantes ainsi que tout document afférent.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**  
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI